

Image not found or type unknown



Permis de construire caduc

Par **Guy fel**, le **15/10/2018** à **14:22**

Un promoteur a commencé des travaux de construction alors que son permis de construire est périmé. Un constat d'huissier a été établie et a constaté que rien n'avait été réalisé sur le terrain dans le délai de validité du permis. Nous avons demandé à la mairie de faire interrompre les travaux; celle ci ne bouge pas au vu des relations qu'elle a avec le promoteur. Pouvons nous faire un référé heure à heure pour suspendre les travaux, vers quelle juridiction doit on le faire?

Merci d'avan